



Bilan des signalements des jeunes pétrels de Barau échoués en avril-mai 2025



Portrait d'un jeune pétrel de Barau (Julie TOURMETZ)

Rédaction :

Julie TOURMETZ

Responsable Capacitaire du Centre de Sauvegarde de la faune sauvage de la SEOR

tourmetzj@seor.fr / 0262 20 46 65



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

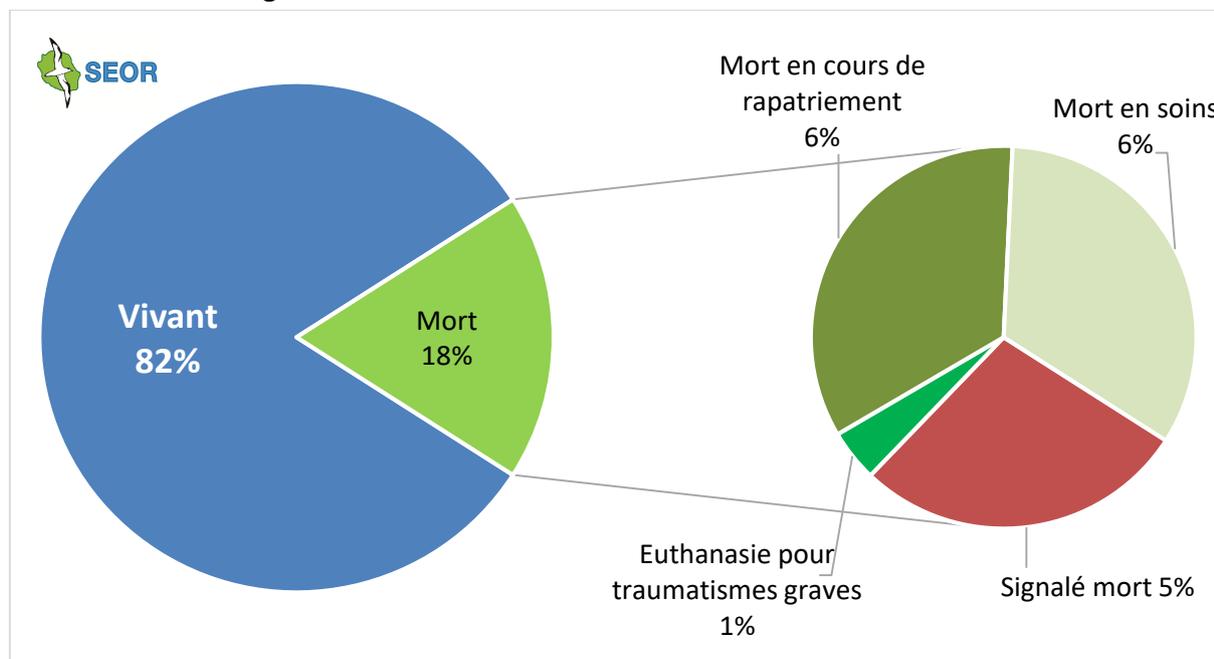
Merci à l'ensemble de nos partenaires, aux collectivités locales et acteurs privés qui ont collaboré, à notre réseau de sauvetage et aux bénévoles mobilisés sur l'ensemble de l'île, ainsi qu'à tous les citoyens réunionnais qui ont participé aux extinctions des lumières artificielles et au signalement des oiseaux échoués

Bilan général des signalements de Pétrels de Barau en avril-mai 2025

Cette année, **628** jeunes pétrels de Barau ont été récupérés et pris en charge par le réseau de sauvetage du centre de soins de la SEOR entre le 2 avril et le 15 mai 2025 (soit sur 44 jours).

Taux de survie :

Sur les **628** oiseaux signalés, 514 ont pu être sauvés et relâchés, soit un taux de 82% (Graphique 1). En ne prenant en compte que les oiseaux pris en charge vivants, le taux de réussite de sauvetage est de **86%**.



Graphique 1 : Taux de réussite de sauvetage pour la saison d'envol des jeunes pétrels de Barau 2025

Les 114 oiseaux qui n'ont malheureusement pas survécu se décomposent comme suit :

- 32 oiseaux ont été signalés morts ;
- 5 oiseaux ont été euthanasiés des suites de leurs blessures graves ;
- 39 sont morts avant leur arrivée au centre de soins au cours de leur rapatriement ;
- 38 oiseaux sont morts malgré les soins et traitements prodigués.

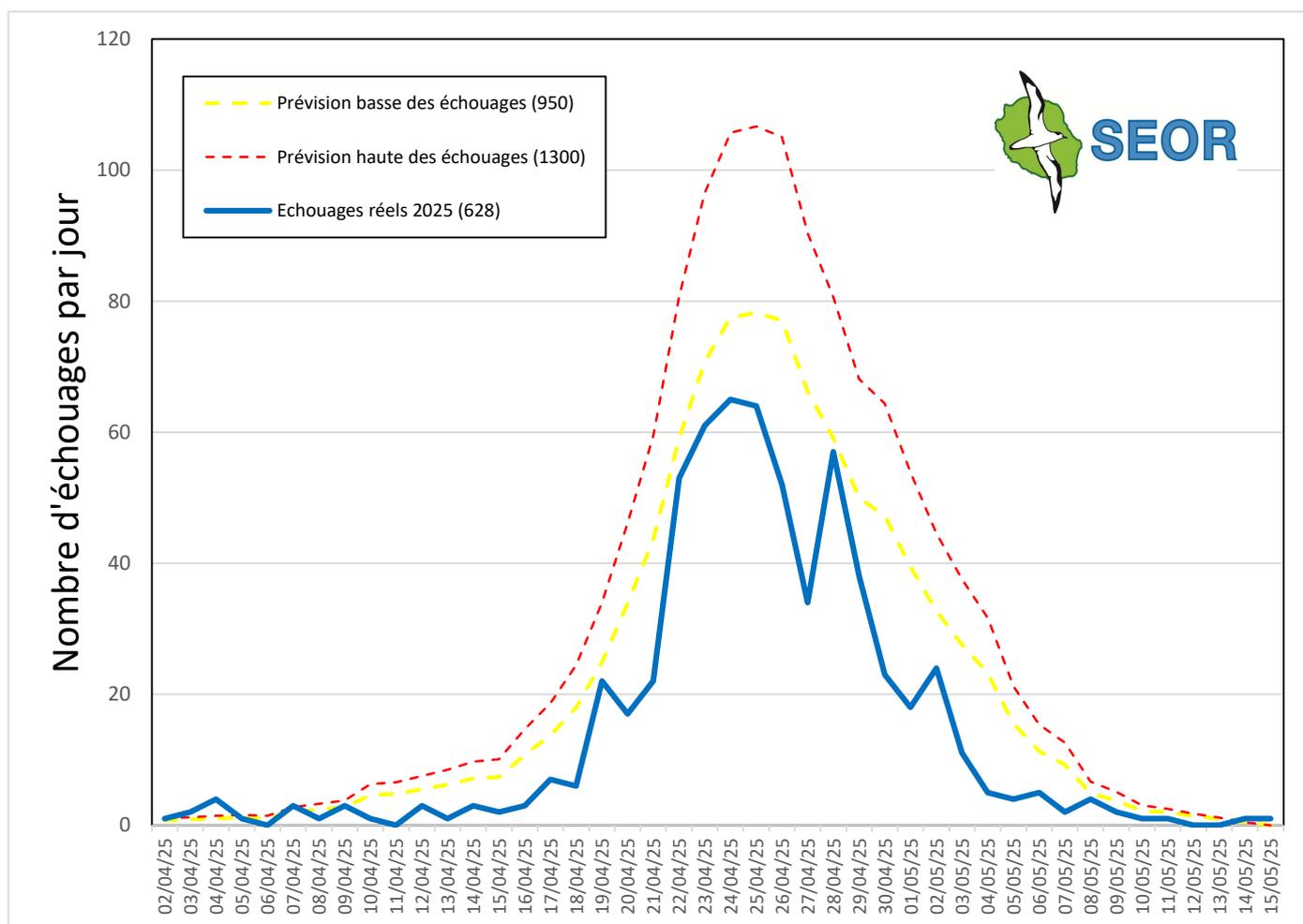
REMARQUE :

Comme les années précédentes, et certainement grâce à la communication mise en œuvre, il est constaté une implication significative de la population pour nous signaler également des oiseaux morts. En 2025, 5% des signalements concernent des oiseaux découverts morts (32 individus sur les 628).

Comparaison entre le nombre de signalement prévisionnel et la prise en charge réelle :

La synthèse des données cumulées lors d'années similaires en termes de temporalité des phases lunaires (2014 et 2017) avait permis d'établir des estimations et donc un prévisionnel des échouages, qui pour 2025 s'annonçait entre 950 et 1300 pétrels pris en charge du 1^{er} avril au 20 mai.

Dans les faits, en 2025, si la période d'intensité maximale des échouages a bien correspondu aux prévisions (19 avril au 02 mai), le nombre total d'oiseaux échoués a été considérablement inférieur aux deux scénarios envisagés.



Graphique 2 : Nombre de jeunes pétrels pris en charge en 2025



Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le nombre d'échouages sensiblement inférieur aux prévisions cette année.

Tout d'abord, les conditions météorologiques particulièrement favorables durant la période critique d'envol (notamment entre 18h et 22h) ont facilité l'envol des juvéniles et limiter leur désorientation par les éclairages artificiels.

Ensuite, il est possible que le succès reproducteur sur les colonies ait été plus faible qu'attendu, en lien avec des événements naturels tels que le cyclone Garance, qui a pu perturber la saison, ou encore la pression des prédateurs introduits, notamment les chats hares, toujours présents sur les sites de nidification.

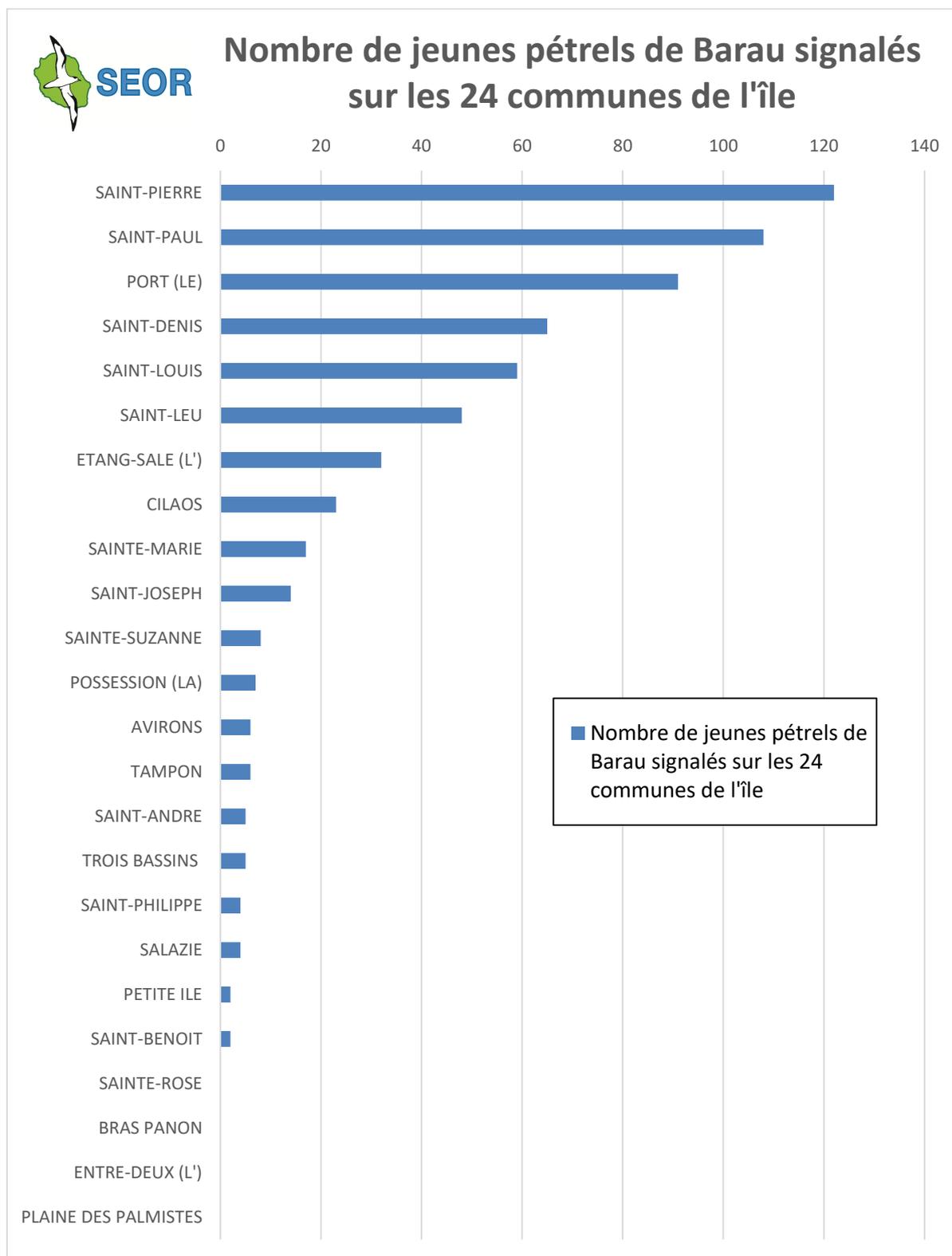
Enfin, l'impact positif de l'opération Nuits sans lumière est à souligner. En 2025, de nombreuses communes se sont pleinement mobilisées, avec une réelle implication dans la réduction de la pollution lumineuse. De nombreux acteurs privés ont également contribué à cet effort collectif, bien que des points noirs subsistent encore, témoignant de la nécessité de poursuivre la sensibilisation et les actions ciblées.



Relâcher d'un jeune pétrel de Barau (Julie TOURMETZ)



Bilan des signalement par commune en fonction du nombre de pétrels signalés



Graphique 3 : Bilan des signalements des jeunes pétrels par commune

La répartition géographique des échouages de jeunes Pétrels de Barau en 2025 montre une concentration marquée dans les communes côtières du nord-ouest et du sud de l'île, notamment Saint-Pierre (122), Saint-Paul (108), Le Port (91), Saint-Denis (65) et Saint-Louis (59). Ces cinq communes totalisent à elles seules plus de 70 % des oiseaux pris en charge.

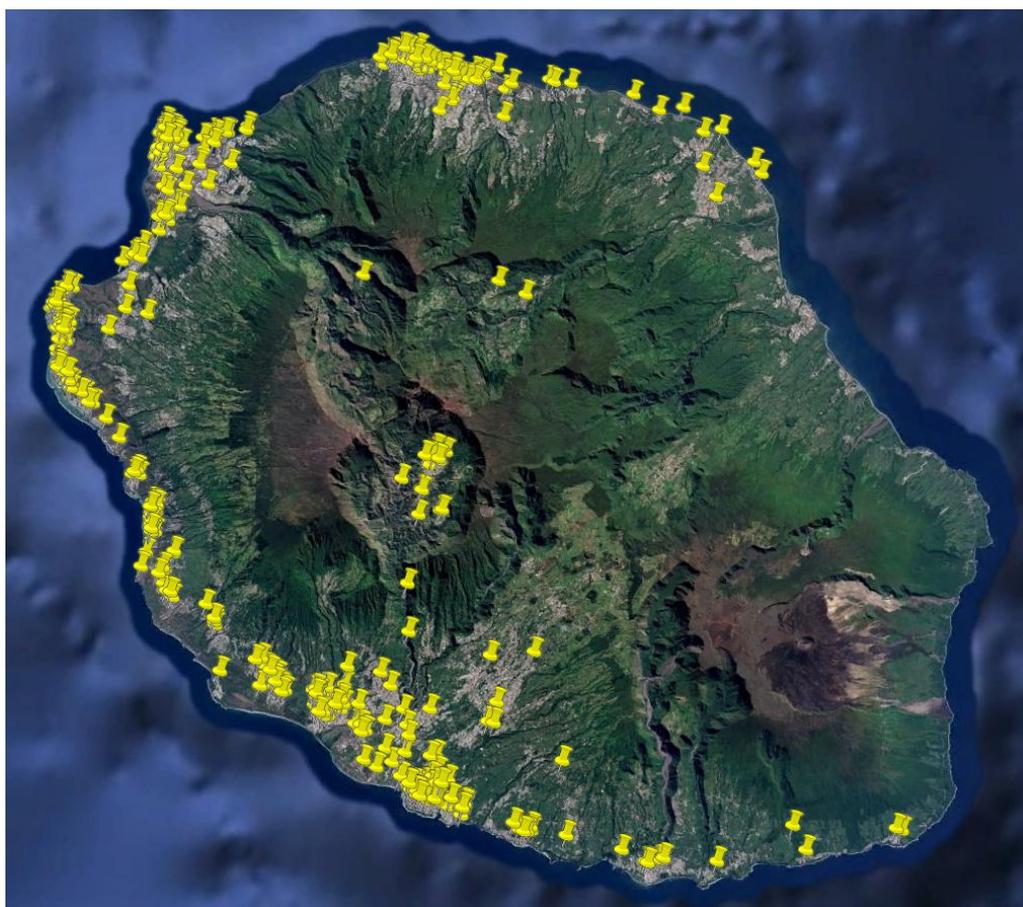
À l'inverse, plusieurs communes, comme Sainte-Rose, Bras-Panon, l'Entre-Deux ou la Plaine des Palmistes, n'ont enregistré aucun échouage signalé.

Enfin, quelques communes (ex. Etang-Salé, Cilaos, Sainte-Marie, Saint-Joseph, etc.) présentent des niveaux d'échouage modérés.

Géolocalisation précise des signalements de jeunes pétrels de Barau :

Pour la saison d'envol 2025, la SEOR a d'ores et déjà géoréférencé 451 lieux d'échouage, représentant 72% des signalements recensés à ce jour.

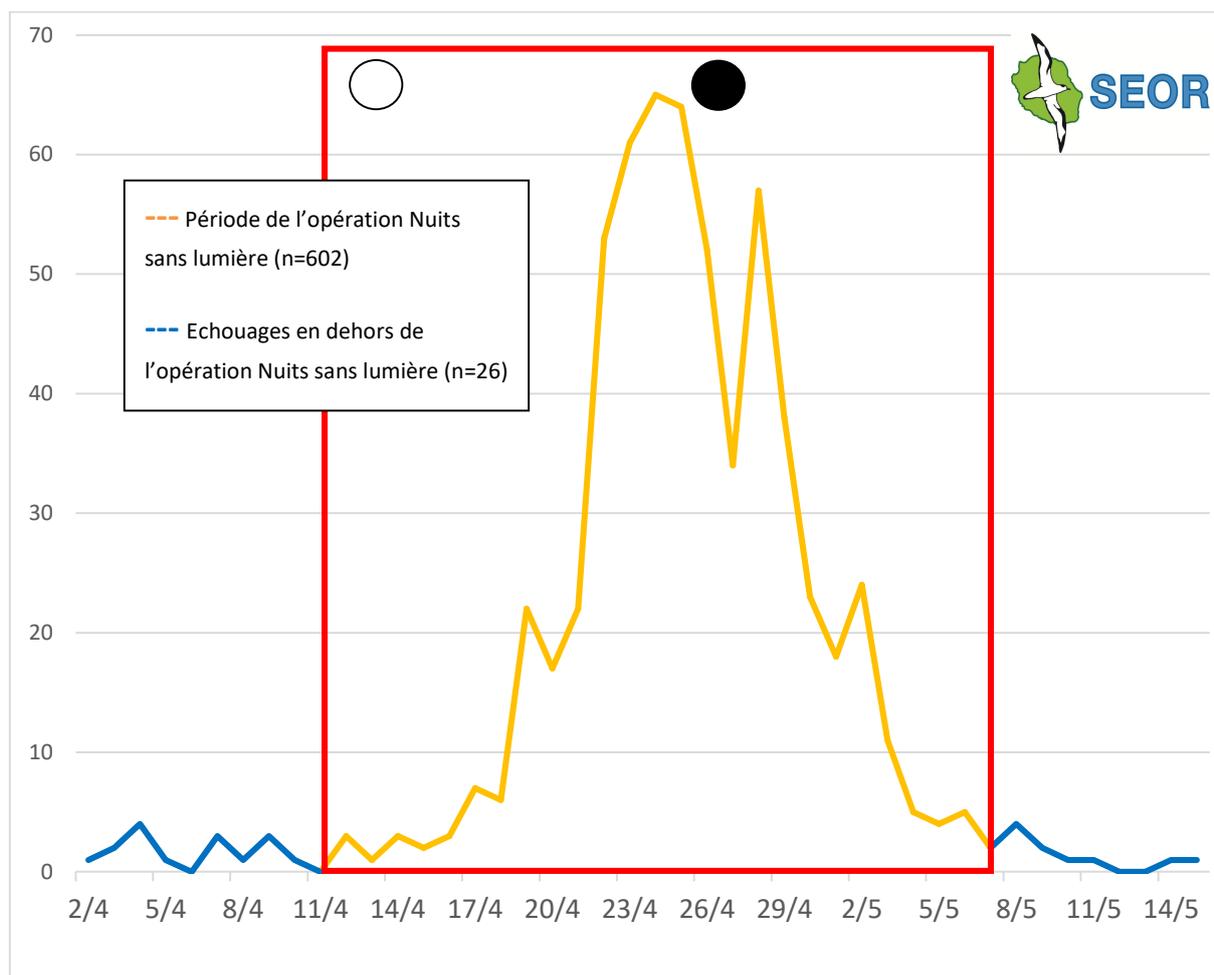
Ce travail, toujours en cours, permettra d'identifier les zones qui ont été problématiques au sein des communes, en vue de cibler les actions à mener pour la prochaine saison d'envol.



Carte 1 : Géolocalisation précise des lieux de découverte des jeunes pétrels de Barau



Opération « Nuits sans lumière » (du 11 avril au 7 mai 2025) :



Graphique 4 : Nombre de jeunes pétrels pris en charge en 2025 au cours et en dehors de l'opération « Nuits sans lumière »

Les « Nuits sans lumière » ont débuté le 11 avril au soir jusqu'au 7 mai au soir dans l'objectif de sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse et aux efforts de réduction voire d'extinction des éclairages.

Au cours de cette opération, planifiée en fonction du prévisionnel des vols du mois d'avril, nous avons récupéré 602 jeunes pétrels de Barau, soit **96%** du nombre total d'oiseaux signalés pendant cette saison.

Conclusion

Pour l'année 2025, **628 jeunes pétrels de Barau** ont été pris en charge par le centre de soins de la SEOR.

Le **taux de survie** des oiseaux pris en charge vivants par le centre de soins est de **86%** pour cette année.

On note une très bonne concordance entre les dates des «Nuits sans lumière » et la période d'échouage : 96% des oiseaux signalés l'ont été durant cette opération.

Cette opération de sauvetage est essentielle pour la conservation du Pétrel de Barau et doit être reconduite chaque année. Elle doit s'accompagner d'une intensification des efforts en matière de rénovation et d'adaptation des éclairages publics et privés, dans une démarche concertée et durable de réduction de la pollution lumineuse. Enfin, il est primordial d'adapter nos pratiques notamment sportives durant cette période afin de limiter l'impact des éclairages associés sur la biodiversité.

La SEOR reste pleinement mobilisée et disponible pour accompagner les communes, les institutions et les partenaires privés, que ce soit à travers la diffusion des bilans, des recommandations concrètes ou la mise en œuvre d'actions ciblées. La collaboration territoriale et l'engagement collectif seront les clés du succès pour les prochaines saisons d'envol des Pétrels de Barau.



Rappel sur la problématique de la pollution lumineuse et les échouages des pétrels



Portrait d'un jeune pétrel de Barau (Julie TOURMETZ)

En avril, la SEOR met en œuvre chaque année une campagne de sauvetage afin de sauver un maximum de jeunes pétrels de Barau.

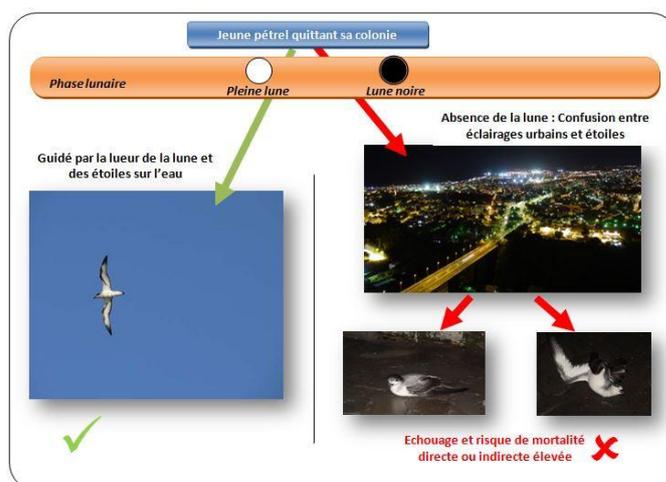
En 2024, la SEOR a souhaité poursuivre des actions de sensibilisation à la problématique de la pollution lumineuse. Ces actions visent en premier lieu à sensibiliser la population au phénomène d'échouage de ces oiseaux et aux gestes à mettre en œuvre pour limiter celui-ci.

C'est aussi l'occasion de repenser collectivement à la façon d'éclairer nos villes afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, sur la santé et le climat. Cette opération vise également à inciter l'ensemble des partenaires à réaliser des actions de réduction de l'éclairage durant le mois d'avril.

Le Pétrel de Barau

Le Pétrel de Barau est une espèce d'oiseau marin endémique de La Réunion, classée « en danger d'extinction » par l'IUCN depuis 2000.

En avril lors de leur premier envol, les jeunes pétrels peuvent être désorientés par les lumières artificielles qu'ils confondent avec le reflet des astres. Ils s'échouent alors au sol et sont incapables de reprendre seuls leur envol. Livrés à eux-mêmes, ils sont voués à une mort certaine.



Réglementation sur la pollution lumineuse

Pour limiter la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité, **les éclairages extérieurs sont strictement réglementés de manière générale et en tout temps** par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. **Les éclairages blancs (> 3000 Kelvin), non orientés face au sol ou encore éclairant la plage sont par exemple strictement interdits. Le non-respect de cet arrêté peut désormais être sanctionné par une contravention de 5ème classe et faire l'objet d'une mise en demeure et d'une astreinte journalière de la part de l'autorité administrative compétente.**

La pollution lumineuse à la Réunion provoque des échouages en masse d'oiseaux marins endémiques et en danger critique d'extinction. Pourtant les articles L.583-1 et R.583-1 et suivants ainsi que l'arrêté du 27/12/2018 cherchent à limiter cette pollution.

Ainsi, sont formellement interdits :



Selon les articles L583-5 et R583-7 du code de l'environnement ces différents points peuvent faire l'objet :



et/ou



Si vous constatez un éclairage non conforme,
prenez-le en photo et signalez-le sur

www.pollum.re/signalement

